

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 908

9 mai 2006

### SOMMAIRE

ACL Property Three, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43566	Institution de Participation Industrielle S.A., Luxembourg . . . . .	43539
AD GSM Center S.A., Luxembourg . . . . .	43563	Institution de Participation Industrielle S.A., Luxembourg . . . . .	43539
AG Benelux, S.à r.l., Ehlange . . . . .	43574	Lake Enterprise, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43576
Amarcante S.A., Luxembourg . . . . .	43581	Lieser, GmbH, Esch-sur-Alzette . . . . .	43580
Angelberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43538	Lowi-Bau, S.à r.l., Fennange . . . . .	43580
Angelberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43538	LSF Quintet Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43560
Belron S.A., Luxembourg . . . . .	43550	Lux-IS, S.à r.l., Bertrange . . . . .	43580
BMC S.A., Luxembourg . . . . .	43582	Luxsan S.A., Howald . . . . .	43584
Claremont Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .	43576	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	43579
Claremont Villas S.A., Luxembourg . . . . .	43565	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	43580
Claremont Villas S.A., Luxembourg . . . . .	43565	Merym S.A., Luxembourg . . . . .	43581
(Le) Clos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43579	NMK Invest S.A., Luxembourg . . . . .	43584
Coditel, S.à r.l., Strassen . . . . .	43539	Pagilux S.A., Luxembourg . . . . .	43574
Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	43549	Parabole S.A.H., Luxembourg . . . . .	43571
Cordura Property S.A., Luxembourg . . . . .	43583	Parabole S.A.H., Luxembourg . . . . .	43572
D.W. Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43553	Pesalux S.A., Ehlerange . . . . .	43539
Dalia Invest S.A., Luxembourg . . . . .	43564	Prieten S.A., Luxembourg . . . . .	43584
DI Assets S.A., Luxembourg . . . . .	43562	Raiffeisen R01 (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43557
Education, Formation & Séminaires S.A., Luxembourg . . . . .	43538	Raiffeisen R01 (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43557
Education, Formation & Séminaires S.A., Luxembourg . . . . .	43538	RCS Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43565
Enthalpia Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43584	RCS Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43566
European Shoe Point S.A., Luxembourg . . . . .	43576	Rightbay, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43579
Fiduciaire Premier S.A., Luxembourg . . . . .	43584	Russian Glass S.A., Luxembourg . . . . .	43576
Figa S.A., Luxembourg . . . . .	43570	Saladin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43574
Figa S.A., Luxembourg . . . . .	43571	Simply the Best, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43562
GIP Invest S.A., Wecker . . . . .	43582	Simply the Best, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43562
Gilar, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	43575	Vainker & Associates, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43578
Gilar, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	43575	Wayne Gerrit Clothing Company, S.à r.l., Belvaux . . . . .	43581
Gipafin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43563	West Mountain, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43579
Hager Cable Tray Systems, S.à r.l., Remich . . . . .	43576	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43557
I.T.I.C. - International Technologies Investments Company Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	43583	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43560
IFIL Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	43572	Ytter Design S.A., Luxembourg . . . . .	43581
IFIL Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	43574		

**EDUCATION, FORMATION & SEMINAIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.084.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

*Pour EDUCATION, FORMATION & SEMINAIRES S.A.*

HRT REVISION, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

R. Thillens

(016627/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**EDUCATION, FORMATION & SEMINAIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 77.084.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

*Pour EDUCATION, FORMATION & SEMINAIRES S.A.*

HRT REVISION, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

R. Thillens

(016626/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**ANGELBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016605/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**ANGELBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016607/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**ANGELBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016608/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 48.206.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016676/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 48.206.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016679/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**PESALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare, Ilôt Ouest.  
R. C. Luxembourg B 73.178.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016408/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**CODITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ENO LUXEMBOURG II S.A.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 112.067.

L'an deux mille cinq, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de ENO LUXEMBOURG II S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 8 novembre 2005 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 16 décembre 2005 non encore publiés au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par Maître François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Maître Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme scrutateur Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quarante et un mille deux cent quarante (41.240) actions émises dans la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points à l'ordre du jour sont interdépendants et ne forment qu'une seule résolution:

A) De transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

B) De modifier l'objet social de la Société qui prendra la teneur suivante:

**«Art. 3. Objet**

La Société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- la diffusion de la radio, de la télévision et de tous autres moyens de télécommunication;

- elle pourra soit pour elle-même, soit pour compte de tiers, étudier, construire, gérer et exploiter des stations émettrices, réceptrices ou de relais, ainsi que des réseaux de transmission et de distribution de toutes espèces d'émissions radiodiffusées, sous leurs diverses formes et dans leurs divers usages, produits par elle-même ou par d'autres organismes d'émission, privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers;

- elle pourra acheter, vendre, louer, et d'une manière générale exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social, tous matériels, licences, procédés, usines, laboratoires, studios, maisons de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci;

- elle pourra s'intéresser à toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en promouvoir le développement.

La Société pourra s'intéresser, par voie d'apports, de souscription, de fusion ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, se rattachant directement ou indirectement à son objet, et faire en général, dans les limites de celui-ci, toutes opérations immobilières, mobilières, hypothécaires, commerciales, industrielles et financières.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, garantie et sûreté à, au bénéficiaire ou pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés faisant partie, directement ou indirectement, du même groupe de sociétés que la Société. Elle pourra également, dans le cadre de ce qui précède ou autrement, accorder toutes sûretés, nantissements et gages sur ses biens, valeurs mobilières et immobilières aux conditions et modalités qu'elle déterminera.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article 67 quatrième alinéa de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

C) De modifier et de reformuler les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société substantiellement en la forme telle qu'elle est incluse dans les procurations et de changer la dénomination sociale de la Société en CODITEL, S.à r.l., le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qui lui sembleront appropriés.

D) Confirmation de la nomination de:

ALTICE THREE S.A. 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.875 représentée par M Patrick Drahi;

M. Cyril Dukic, gérant, né le 7 novembre 1969 à Annaba, Algérie et demeurant au 9, rue de la Croix, F-67640 Lipsheim, France; et

M. Bruno Moineville, gérant, né le 28 janvier 1962 à Boulogne Billancourt, Paris, France et demeurant au 17A, rue Benex Dessus, CH-1197 Prangins, Suisse;

en tant que membres du conseil de gérance de la Société après la transformation pour une période indéterminée et nomination de M. Cyril Dukic en tant que gérant délégué à la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

E) Confirmation de la nomination de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la Société après transformation.

F) De transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

G) Prise de connaissance de la répartition des Parts Sociales dans la Société comme suit:

- une (1) Part Sociale détenue par ENOLUX I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.644.

- quarante et un mille deux cent trente-neuf (41.239) Parts Sociales détenues par ENO FRANCE S.A.S., une société par actions simplifiée constituée et existant sous le droit français, avec siège social au 23, rue du Roule, F-75001 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 348 131.

H) Modification du premier exercice social de la Société qui commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2005.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Assemblée, à l'unanimité, a adopté la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

A. L'Assemblée décide de transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée. Ce changement de statut légal est effectué sur base des derniers états financiers intérimaires établis au 20 décembre 2005 dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

B. L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui prend la teneur suivante:

#### **«Art. 3. Objet**

La Société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- la diffusion de la radio, de la télévision et de tous autres moyens de télécommunication;

- elle pourra soit pour elle-même, soit pour compte de tiers, étudier, construire, gérer et exploiter des stations émettrices, réceptrices ou de relais, ainsi que des réseaux de transmission et de distribution de toutes espèces d'émissions radiodiffusées, sous leurs diverses formes et dans leurs divers usages, produits par elle-même ou par d'autres organismes d'émission, privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers;

- elle pourra acheter, vendre, louer et d'une manière générale exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social, tous matériels, licences, procédés, usines, laboratoires, studios, maisons de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci;

- elle pourra s'intéresser à toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en promouvoir le développement.

La Société pourra s'intéresser, par voie d'apports, de souscription, de fusion ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, se rattachant directement ou indirectement à son objet, et faire en géné-

ral, dans les limites de celui-ci, toutes opérations immobilières, mobilières, hypothécaires, commerciales, industrielles et financières.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, garantie et sûreté à, au bénéfice ou pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés faisant partie, directement ou indirectement, du même groupe de sociétés que la Société. Elle pourra également, dans le cadre de ce qui précède ou autrement, accorder toutes sûretés, nantissements et gages sur ses biens, valeurs mobilières et immobilières aux conditions et modalités qu'elle déterminera.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article 67 quatrième alinéa de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

C. L'Assemblée décide alors de modifier et reformuler les statuts de la Société tel que prévu ci-après en vue de les adapter à la nouvelle forme de la Société substantiellement en la forme prévue dans les procurations et de changer la dénomination sociale de la Société en CODITEL, S.à r.l.

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination**

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Parts Sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CODITEL, S.à r.l. (la «Société»). La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

#### **Art. 2. Durée**

La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée des associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts conformément à l'article 16 ci-après, si le cas se présente. La Société ne sera pas dissoute ni par la mort, ni par la suspension des droits civils, ni par la banqueroute ou faillite d'un quelconque des associés.

L'incapacité, la banqueroute, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même la démission ou la révocation pour toute cause ne met pas la Société en liquidation.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- la diffusion de la radio, de la télévision et de tous autres moyens de télécommunication;
- elle pourra soit pour elle-même, soit pour compte de tiers, étudier, construire, gérer et exploiter des stations émettrices, réceptrices ou de relais, ainsi que des réseaux de transmission et de distribution de toutes espèces d'émissions radiodiffusées, sous leurs diverses formes et dans leurs divers usages, produits par elle-même ou par d'autres organismes d'émission, privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers;
- elle pourra acheter, vendre, louer et d'une manière générale exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social, tous matériels, licences, procédés, usines, laboratoires, studios, maisons de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci;
- elle pourra s'intéresser à toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en promouvoir le développement.

La Société pourra s'intéresser, par voie d'apports, de souscription, de fusion ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, se rattachant directement ou indirectement à son objet, et faire en général, dans les limites de celui-ci, toutes opérations immobilières, mobilières, hypothécaires, commerciales, industrielles et financières.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, garantie et sûreté à, au bénéfice ou pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés faisant partie, directement ou indirectement, du même groupe de sociétés que la Société. Elle pourra également, dans le cadre de ce qui précède ou autrement, accorder toutes sûretés, nantissements et gages sur ses biens, valeurs mobilières et immobilières aux conditions et modalités qu'elle déterminera.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article 67 quatrième alinéa de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### **Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Strassen. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par décision du gérant ou dans le cas d'un conseil de gérance par une décision du conseil de gérance. Il peut être créé des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du gérant ou en cas d'un conseil de gérance par une décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Capital - Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales**

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million trente et un mille euros (1.031.000 EUR) représenté par quarante et un mille deux cent quarante (41.240) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) par part sociale.

Le transfert de Parts Sociales doit être fait par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Les Parts Sociales sont librement transférables entre associés.

Les Parts Sociales ne sont pas transférables entre vifs à des non-associés à moins que les conditions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 soient remplies.

Le transfert de Parts Sociales ne sera opposable à la Société et aux tiers qu'après la notification à, ou l'acceptation par, la Société tel que prévu à l'article 1690 du code civil.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ce registre doit au moins contenir le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales détenu par lui, le montant libéré sur chaque part sociale et les transferts de Parts Sociales et les dates de ces transferts.

#### **Art. 6. Augmentation du capital**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou après une résolution de l'assemblée générale des associés statuant selon la manière requise pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 16 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des associés - Généralités**

1. Si la Société a un associé unique, cet associé exerce les pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables dans ce cas.

2. S'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par une résolution écrite, le texte de cette résolution sera envoyé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance par le conseil de gérance, à tous les associés.

Dans ce cas, les associés pourront voter et envoyer leur vote par courrier à la Société.

Toute assemblée régulièrement constituée, des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des associés de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée des associés en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des associés dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, l'Assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés**

Sous réserve de l'article 7(1) et (2) l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jour du mois de mars à 9h30 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou le conseil de gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis respectifs de convocation à l'assemblée.

#### **Art. 9. L'administration de la Société**

La Société est administrée par au moins un gérant qui est désigné par une décision du seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants ont été désignés ils constitueront un conseil de gérance. Le gérant ou tout membre du conseil de gérance peut être révoqué à tout moment avec ou sans, motif par une résolution du seul associé ou par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres. Le conseil de gérance doit se réunir à la demande d'un de ses membres, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président doit présider toutes les assemblées d'associés et le conseil de gérance, mais en cas d'absence les associés ou gérants peuvent désigner un autre gérant, à défaut, pour l'assemblée générale des associés, toute autre personne, comme président pro tempore par un vote à la majorité des présents à l'assemblée.

Le gérant ou le conseil de gérance peut si cela est nécessaire nommer de temps en temps des agents pour assumer les opérations et la direction de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le gérant ou par le conseil de gérance le cas échéant. Ces agents ne doivent pas être eux-mêmes gérants ou associés de la Société. Les agents désignés ont, sauf stipulations contraires dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leurs sont donnés par le gérant ou par le conseil de gérance le cas échéant.

Une convocation à toute assemblée du conseil de gérance doit être envoyée à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou télécopie ou par tous autres moyens de transmission capables de prouver la transmission de la convocation. Tout gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, e-mail ou télécopie ou par transmission électronique sous réserve que son authenticité soit établie, un autre gérant comme son représentant.

Le quorum du conseil de gérance est la présence ou la représentation de la majorité des gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à l'assemblée.

Les assemblées du conseil peuvent être tenues par téléphone ou par vidéo-conférence mais elles devront remplir les conditions de quorum et de majorité précisées ci-avant.

Les résolutions prises en fonction seront validées par la communication et la signature des comptes rendus par les membres du conseil de gérance ayant participé à l'assemblée.

Une décision écrite signée par tous les gérants est valable et correcte comme si elle avait été adoptée par une assemblée du conseil de gérance régulièrement constituée et tenue.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés qui ont le même contenu chaque document étant signé par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant peut participer à toute assemblée du conseil de gérance. Le compte rendu de chaque assemblée du conseil de gérance doit être signé par le président, ou, en cas d'absence, par le président pro tempore qui préside une telle assemblée ou bien par deux gérants.

Des copies ou des extraits de tels comptes rendus pouvant être utilisés dans un litige judiciaire ou dans tout autre cas, ils doivent être signés par le président de l'assemblée ou par deux gérants.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Gérant**

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société (comprenant sans limitation la création de succursales et d'agences au Luxembourg et à l'étranger). Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du gérant ou le cas échéant du conseil de gérance.

#### **Art. 11. Signatures autorisées**

Si la Société est gérée par un seul gérant la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce gérant. Si la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

#### **Art. 12. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes conformément aux lois luxembourgeoises. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

#### **Art. 13. Exercice social**

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre la même année, à l'exception du premier exercice, qui commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2005.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du gérant ou le cas échéant du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera la manière dont sera employée la partie subsistante du profit net annuel et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, déclarer de temps en temps des dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance.

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale cinq ans après la décision de l'Assemblée relative à sa distribution ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur d'une telle part sociale et sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des associés.

#### **Art. 15. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés prononçant la dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Art. 16. Modification des Statuts**

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée des associés soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 17. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

D. L'Assemblée prend note que les personnes citées ci-dessus étaient membres du conseil d'administration de la Société avant sa transformation en société à responsabilité limitée. L'Assemblée décide de confirmer la nomination de:

ALTICE THREE S.A. 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.875 représentée par M. Patrick Drahi;

M. Cyril Dukic, gérant, né le 7 novembre 1969 à Annaba, Algérie et demeurant au 9, rue de la Croix, F-67 640 Lipsheim, France; et

M. Bruno Moineville, gérant, né le 28 janvier 1962 à Boulogne Billancourt, Paris, France et demeurant au 17A, rue Benex Dessus, CH-1197 Prangins, Suisse;  
en tant que membres du conseil de gérance de la Société après la transformation pour une période indéterminée;  
et nomme M. Cyril Dukic gérant délégué à la gestion journalière avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

E. L'Assemblée décide ensuite de confirmer la nomination de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la Société après transformation.

F. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

G. L'Assemblée prend note que la répartition des Parts Sociales se présente comme suit:

- une (1) Part Sociale détenue par ENOLUX I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.644.

- quarante et un mille deux cent trente-neuf (41.239) Parts Sociales détenues par ENO FRANCE S.A.S., une société par actions simplifiée constituée et existant sous le droit français, avec siège social au 23, rue du Roule, F-75001 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 348 131.

H. L'Assemblée décide de modifier le premier exercice social de la Société qui commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2005 tel qu'indiqué dans les statuts reformulés ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée fut clôturée.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire signant, qui comprend et parle français, précise qu'à la demande des parties, le compte rendu de l'Assemblée est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise. En cas de conflit entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Cet acte est fait au Luxembourg, à la date prémentionnée.

Après avoir lu le compte-rendu de l'Assemblée les membres du Bureau et le notaire ont signé cet acte.

**Suit la traduction en langue anglaise:**

**Follows the English translation:**

In the year two thousand and five, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members (the «Meeting») of ENO LUXEMBOURG II S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 8th November, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»). The articles of incorporation have last been amended on 16th December, 2005, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided over by Maître François Feiten, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary.

Maître Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as Scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the proxies holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that all the forty-one thousand two hundred and forty (41,240) shares issued in the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide over all the items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A) To transform the Company by converting it from a public limited liability company («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

B) To amend the corporate object of the Company as follows:

**«Art. 3. Object**

The object of the Company is, in Luxembourg and abroad:

- the broadcast of radio, television and any other means of telecommunications;
- either for itself, or for third parties it shall be able to examine, build, manage and run broadcasting, receiving or transmitting stations, as well as transmission and distribution networks of any kind of broadcasted program, in all their forms and various uses, produced by itself or by other broadcasting bodies, private or official, from Luxembourg or abroad;

- it may buy, sell, hire, and in a general manner run all processes or equipments carrying out it's corporate object, all equipments, licences, processes, factories, laboratories, studios, trade houses relating directly or indirectly to it;

- it may be into any activity relating directly or indirectly to the objects mentioned hereabove, and to any similar or connected or likely to promote its development.

The Company may be, by means of contributions, subscriptions, merger or any other manner, into any other enterprise or existing companies or to be created, relating directly or indirectly to its objects, and generally do, within the object, any real estate movable, mortgage, commercial, industrial and financial operations.

The Company may grant any assistance, loan, advance, warranty and guarantee, to the benefit or for the companies in which it holds direct or indirect participations or interests, or any company being directly or indirectly part of group of companies to which the Company belongs. It may also, within the former or otherwise, grant any guarantees, securities or pledge on its goods, securities and real estate in such conditions as it may determine.

The general meeting may amend the object pursuant to provisions of article 67 paragraph 4 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.»

C) To amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form of the Company substantially in the form as set out in the proxies and to change the name of the company to CODITEL, S.à r.l., the representative being expressly authorised and having the powers to proceed and to agree on the changes and amendments which may seem appropriate to him.

D) To confirm the appointment of:

ALTICE THREE S.A., 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.875 represented by Mr Patrick Drahi;

Mr Cyril Dukic, manager, born 7th November, 1969 in Annaba, Algeria and residing at 9, rue de la Croix, F-67 640 Lipsheim, France; and

Mr Bruno Moineville, manager, born 28th January, 1962 in Boulogne Billancourt, Paris, France and residing at 17A, rue Benex Dessus, CH-1197 Prangins, Switzerland;

as members of the board of managers of the Company upon transformation for an undetermined period and appointment of Mr Cyril Dukic as daily business manager with the power to bind the Company by its sole signature.

E) Confirmation of the appointment of KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as statutory auditor of the Company upon transformation.

F) To transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

G) Acknowledgment of shareholdings in the Company as follows:

- one (1) share hold by ENOLUX I, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 110.664.

- forty-one thousand two hundred and thirty-nine (41,239) Shares hold by ENO FRANCE S.A.S., a «société par actions simplifiée» incorporated and existing under French law, with registered office at 23, rue du Roule, 75001 Paris, France and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris under the number 484 348 131.

H) Amendment of the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2005.

After the foregoing' has been approved, the Meeting unanimously took, the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolved that all the items of the agenda shall form a sole resolution.

A. The Meeting resolved to transform the Company by converting its form from a public limited liability company («société anonyme») to a private limited liability company («société à responsabilité limitée»). Change of the legal status occurring on the basis of the last interim accounts established on 20th December, 2005 a copy of which, after having been signed ne varietur by the representative and the notary shall remain annexed to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

B. The Meeting resolved to amend the object of the Company as follows:

**«Art. 3. Object**

The object of the Company is, in Luxembourg and abroad:

- the broadcast of radio, television and any other means of telecommunications;  
- either for itself, or for third parties it shall be able to examine, build, manage and run broadcasting, receiving or transmitting stations, as well as transmission and distribution networks of any kind of broadcasted program, in all their forms and various uses, produced by itself or by other broadcasting bodies, private or official, from Luxembourg or abroad;

- it may buy, sell, hire and in a general manner run all processes or equipments carrying out it's corporate object, all equipments, licences, processes, factories, laboratories, studios, trade houses relating directly or indirectly to it;

- it may be into any activity relating directly or indirectly to the objects mentioned hereabove, and to any similar or connected or likely to promote its development.

The Company may be, by means of contributions, subscriptions, merger or any other manner, into any other enterprise or existing companies or to be created, relating directly or indirectly to its objects, and generally do, within the object, any real estate movable, mortgage, commercial, industrial and financial operations.

The Company may grant any assistance, loan, advance, warranty and guarantee, to the benefit or for the companies in which it holds direct or indirect participations or interests, or any company being directly or indirectly part of, group of companies to which the Company belongs. It may also, within the former or otherwise, grant any guarantees, securities or pledge on its goods, securities and real estate in such conditions as it may determine.

The general meeting may amend the object pursuant to provisions of article 67 paragraph 4 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.»

C. The Meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, so as to adapt them to the new form of the Company substantially in the form as set out in the proxies and to change the name of the Company in CODITEL, S.à r.l., as follows:

### **Art. 1. Form, Name**

There is hereby established by the subscriber or among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of CODITEL, S.à r.l. The Company may have one or more members.

### **Art. 2. Duration**

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the single member or of the extraordinary general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereafter, as the case may be. The Company will not be dissolved neither by death, by the suspension of civil rights nor by the bankruptcy or insolvency of any member.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as the resignation or dismissal for any reason does to bring the Company into liquidation.

### **Art. 3. Object**

The object of the Company is, in Luxembourg and abroad:

- the broadcast of radio, television and any other means of telecommunications;
- either for itself, or for third parties it shall be able to examine, build, manage and run broadcasting, receiving or transmitting stations, as well as transmission and distribution networks of any kind of broadcasted program, in all their forms and various uses, produced by itself or by other broadcasting bodies, private or official, from Luxembourg or abroad;
- it may buy, sell, hire, and in a general manner run all processes or equipments carrying out its corporate object, all equipments, licences, processes, factories, laboratories, studios, trade houses relating directly or indirectly to it;
- it may be into any activity relating directly or indirectly to the objects mentioned hereabove, and to any similar or connected or likely to promote its development.

The Company may be, by means of contributions, subscriptions, merger or any other manner, into any other enterprise or existing companies or to be created, relating directly or indirectly to its objects, and generally do, within the object, any real estate movable, mortgage, commercial, industrial and financial operations.

The Company may grant any assistance, loan, advance, warranty and guarantee, to the benefit or for the companies in which it holds direct or indirect participations or interests, or any company being directly or indirectly part of, group of companies to which the Company belongs. It may also, within the former or otherwise, grant any guarantees, pawning or pledge on its goods, securities and real estate in such conditions as it may determine.

The general meeting may amend the object pursuant to provisions of article 67 paragraph 4 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.»

### **Art. 4. Registered Office**

The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Strassen by a decision of the manager or, as the case may be, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad, by simple decision of the manager, or as the case may be, by a decision of the board of managers.

In the event that the manager, or as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **Art. 5. Capital - Shares - Transfer of Shares**

The issued capital of the Company is set at one million and thirty-one thousand Euro (EUR 1,031,000) divided into forty-one thousand two hundred and forty (41,240) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The transfer of Shares shall be effected by a notarial deed or by private deed.

The Shares are freely transferable among members.

The Shares may not be transferred inter vivos to non-member unless the conditions provided for by article 189 of the law of 10th August, 1915 have been satisfied.

Transfers of Shares will only be binding upon the Company and third parties only following the notification to, or approval by, the Company as provided in article 1690 of the civil code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall at least set forth the name of each member, his residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amount paid in on each Share and the transfers of Shares and the dates of such transfers.

### **Art. 6. Increase of Capital**

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as provided for in Article 16 hereof.

### **Art. 7. Meetings of shareholders - General**

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by law to the general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10th August, 1915 are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the manager or as the case may be the board of managers to all the members.

In that case, the members shall be able to cast their vote and to mail it to the Company.

Any regularly constituted meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of members of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. Each member may act at any meeting of members by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, cable, telegram, telex or, provided that the genuineness thereof is established, by electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions taken at meetings of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, the Meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 8. Annual General Meeting of shareholders**

Subject to article 7(1) and (2), the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company - or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the convening notice, the third day of the month of March at 9.30 a.m. and for the first time in 2006.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business bank day. The annual general meeting may be held abroad if in the absolute and final judgment the manager or the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other meetings of members may be held at such time and place as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **Art. 9. Management of the Company**

The Company is managed by at least one manager who is designated by a resolution of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager or any member of the board of managers may be revoked at any time with or without cause by a resolution of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by any of its members, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of members and the board of managers, but in his absence, the members or managers may appoint another manager, failing which, for the general meeting of members, any other person, as chairman pro tempore by a vote of the majority of the persons present at the meeting.

The manager or the board of managers, as the case may be from time to time, may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Such an appointment may be revoked at any time by the manager or by the board of managers as the case may be. These officers need not to be managers or members of the Company. The officers appointed shall have, unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation, the powers and duties given to them by the manager or the board of managers as the case may be.

A convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or by any other means of transmission capable of evidencing such notice. Any manager may at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing by telegram, email or facsimile or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Board meetings may be held by telephone or by video conference and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove.

Resolutions taken in office will be validated by the circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held.

Such a decision can be stated in a single document or in several separated documents having the same content, each document being signed by one or several managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or, in case his absence, by the chairman pro tempore who presides at such meeting or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting or by two managers.

#### **Art. 10. Powers of Manager**

The manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests (including without limitation the set up of branches and offices in Luxembourg and abroad). All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of members fall within the competence of the manager or as the case may be the board of managers.

#### **Art. 11. Authorised signatures**

In case of a single manager, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the signature of such manager. In case of a board of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two managers of the Company

or by the joint or individual signature of any other person(s) to whom signatory power shall have been specially delegated by the manager, or, as the case may be, by the board of managers.

#### **Art. 12. Statutory Auditor**

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor in accordance with Luxembourg law. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of members for a period ending during the next annual general meeting of members.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting immediately following the formation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of members.

The statutory auditor in office may be revoked at any time with or without cause.

#### **Art. 13. Accounting Year**

The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception for the first accounting year which shall begin on the day of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

#### **Art. 14. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Company five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the manager or, as the case may be, the board of managers, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the manager or, as the case may be, the board of managers declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers at such time and places as shall be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager, or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not yet paid for a share five years after the decision of the Meeting relating to the distributions can not be claimed by the holder of such share and shall be forfeited by the holder of such share and revert to the Company.

No interest will be paid on declared dividends and not paid which are held by the Company on behalf of holders of shares.

#### **Art. 15. Dissolution and Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the single member or by the general meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Art. 16. Amendment of Articles**

These Articles may be amended from time to time by a decision of the single member or by a resolution of the meeting of members, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **Art. 17. Applicable law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August the tenth, in the year one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies as amended.

D. The Meeting noted that the persons referred to below have been members of the board of directors of the Company prior its transformation into a private limited liability company («société à responsabilité limitée»). The Meeting resolved to confirm the appointment of:

ALTICE THREE S.A., 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.875 represented by Mr Patrick Drahi;

Mr Cyril Dukic, manager, born 7th November, 1969 in Annaba, Algeria and residing at 9, rue de la Croix, F-67640 Lipsheim, France; and

Mr Bruno Moineville, manager, born January 28, 1962 in Boulogne Billancourt, Paris, France and residing at 17A, rue Benex Dessus, CH-1197 Prangins, Switzerland;

as members of the board of managers of the Company upon transformation for an undetermined period;

and Mr Cyril Dukic as daily business manager with the power to bind the Company by its sole signature.

E) The Meeting further resolved to confirm the appointment of KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as statutory auditor of the Company upon its transformation.

F) The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

G) The Meeting acknowledged the shareholdings in the Company as follows:

- one (1) SHARE HELD BY ENOLUX I, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») ruled by Luxembourg law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 110.664.

- forty-one thousand two hundred and thirty-nine (41,239) Shares held by ENO FRANCE S.A.S., a «société par actions simplifiée» incorporated and existing under French law, with registered office at 23, rue du Roule, 75001 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under the number 484 348 131.

H) The Meeting resolved to amend the first accounting year of the Company which shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2005, as mentioned in the restated articles of incorporation hereabove.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks French, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in French followed by an English translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the French version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg, on the day beforementioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

Signé: F. Felten, K. Pardaens, M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(017833/211/624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**COGNOS HUNGARY VAGYONKEZELŐ KORLÁTOLT FELELŐSSÉGŰ TÁRSASÁG  
(COGNOS HUNGARY KFT)**

Siège social: H-1074 Budapest, Dohány utca 12.

**COGNOS HUNGARY ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY -  
LUXEMBOURG BRANCH.**

Succursale: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.148.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Extrait*

Il a été décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2006 de la société COGNOS HUNGARY VAGYONKEZELŐ KORLÁTOLT FELELŐSSÉGŰ TÁRSASÁG (dénomination en anglais: COGNOS HUNGARY ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY), ayant son siège social à Dohány utca 12, H-1074 Budapest, Hongrie, d'établir une succursale à Luxembourg, laquelle répondra aux caractéristiques suivantes:

a) Adresse de la succursale:

69a, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

b) Activités de la succursale:

(i) la fourniture de financement aux sociétés du groupe directement ou indirectement liées à la société mère de la succursale; et

(ii) la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition, par voie d'achat, souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou autre de titres, obligations, titres de créances, notes ou des garanties sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

c) Registre auprès duquel l'acte de la Société a été établi et sous quel numéro:

Registre du commerce de Hongrie, sous le numéro Cg. 01-09-715172.

d) Dénomination de la Société et de la succursale:

1. Dénomination et forme de la Société

COGNOS HUNGARY VAGYONKEZELŐ KORLÁTOLT FELELŐSSÉGŰ TÁRSASÁG (dénomination en anglais: COGNOS HUNGARY ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY), sous forme de société à responsabilité limitée.

2. Dénomination de la succursale:

COGNOS HUNGARY ASSET MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY - LUXEMBOURG BRANCH.

e) Représentation de la Société et de la succursale:

1. Personnes avant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

1.a M. Ronald Alexander James Herd

Domicile ou résidence à l'étranger:

Hopwood, Wendam Road 17C, Newbury, Berkshire, RG4 7AG, Royaume-Uni

Nomination: 6 janvier 2003

Cessation des fonctions: 6 janvier 2008

Mode de signature sociale: signature conjointe

1.b M. Miklós Kószegi

Domicile ou résidence à l'étranger:

Mátyás Király út 8, H-1039 Budapest, Hongrie

Nomination: 6 janvier 2003

Cessation des fonctions: 6 janvier 2008

Mode de signature sociale: signature individuelle

1.c M. Péter Hajnal  
Domicile ou résidence à l'étranger:  
Tátra utca 11.I/2., H-1136 Budapest, Hongrie  
Nomination: 6 janvier 2003  
Cessation des fonctions: 6 janvier 2008  
Mode de signature sociale: signature individuelle

2. Personne ayant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Madame Luisa Ballester March  
Gérante de la succursale  
Domicile ou résidence:  
19, rue Adolphe Munchen, L-2172 Luxembourg  
Nomination: 11 janvier 2006  
Cessation des fonctions: Indéterminée  
Mode de signature sociale: signature individuelle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03226. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(016969/727/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**BELRON S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.639.

In the year two thousand and five, on the nineteen day of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of BELRON S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem (Luxembourg), on 17<sup>th</sup> September 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 895 on 26<sup>th</sup> November 1999. The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 27<sup>th</sup> June 2005, not yet published,

pursuant to a decision of the delegate and proxy dated 19<sup>th</sup> December 2005 by David Brian Meller as delegate of the board of directors of the Company (the «Proxy») pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in a meeting held in Luxembourg on 7<sup>th</sup> December 2005, (a copy of each of the Proxy and a copy of an extract of the resolutions shall remain attached to the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in cash have been accepted and two hundred and four thousand (204,000) Class C Shares of the Company have been issued within the authorised share capital of the Company on 19<sup>th</sup> December 2005 to the subscribers as set out below:

Subscribers	Number of BELRON S.A. shares issued	Payments received by the Company in Euro
Ameloot Caroline . . . . .	1,000	11,750
Baete Danny . . . . .	1,000	10,000
Bijmens Heidi . . . . .	1,000	10,000
Custers Marijse . . . . .	1,000	11,750
Eerdekens Herman . . . . .	1,000	11,750
Evens Lieve . . . . .	1,000	10,000
Goyvaerts Myrese . . . . .	1,000	10,000
Henrard Roland . . . . .	1,000	10,000
Jacques Marc . . . . .	1,000	10,000
Jorissen Jos . . . . .	1,000	10,000
Maljaars Alain . . . . .	1,000	14,130
Mussely Marc . . . . .	1,000	10,000
Roosen Frank . . . . .	1,000	11,750
Schoofs Roland . . . . .	1,500	15,000
Slechten Dirk . . . . .	1,000	11,750
Van Brabant Victor . . . . .	1,000	10,000
Van den Driesch Ronny . . . . .	1,500	15,000
Vanduffel Matti . . . . .	1,000	11,750
Vanstiphout Sabine . . . . .	1,000	10,000

Verheyden Raf . . . . .	1,500	15,000
Verheyden Raf . . . . .	500	5,325
Weckx Patrick . . . . .	1,000	10,000
De Paepe Guido . . . . .	7,000	70,000
Dens-Schryvers Koen . . . . .	5,000	50,000
Filippini Jean-Pierre . . . . .	7,000	70,000
Hermans Stefaan . . . . .	7,000	70,000
Teyssen Jean-Paul . . . . .	28,000	280,000
Van Werde Hugo . . . . .	7,000	70,000
Westhoven Ivo . . . . .	7,000	70,000
Delacroix Christophe . . . . .	36,000	360,000
Damski Gerard . . . . .	38,000	380,000
Mortier Johan . . . . .	7,000	70,000
Vanholst Marc . . . . .	17,000	170,000
Haesen Rudy . . . . .	15,000	150,000
Total . . . . .	204,000	2,054,955 EUR

Thus a total of two million fifty-four thousand nine hundred and fifty-five Euro (EUR 2,054,955) have been contributed to the Company on 19<sup>th</sup> December 2005 and on the same date a total of two hundred four thousand (204,000) C Shares with a par value of two Euro (EUR 2) per share in the Company have been issued.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(II) The contributions in cash referred to under (I) are allocated for an amount of four hundred eight thousand Euro (EUR 408,000) to the share capital account and for an amount of one million six hundred forty-six thousand nine hundred fifty-five Euro (EUR 1,646,955) to the share premium account.

(III) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of four hundred eight thousand Euro (EUR 408,000) and the share premium by an amount of one million six hundred forty-six thousand nine hundred fifty-five Euro (EUR 1,646,955) by the issue of a total of two hundred four thousand (204,000) C Shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.1. The Company has an issued capital of seventy-seven million three hundred nine thousand six hundred sixty-eight Euro (EUR 77,309,668) divided into thirty-six million thirty-eight thousand eight hundred and fifty-five (36,038,855) A Shares having a par value of two Euro (EUR 2) each, two million four hundred and eleven thousand nine hundred and seventy-nine (2,411,979) B Shares having a par value of two Euro (EUR 2) each and two hundred four thousand (204,000) C Shares having a par value of two Euro (EUR 2) each which have been fully paid up in cash.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at twenty-five thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de BELRON S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 895 le 26 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 27 juin 2005, non encore publié,

suyant une délégation de pouvoir et procuration datée du 19 décembre 2005 par Monsieur David Brian Meller comme délégué et mandataire du Conseil d'Administration de la Société suivant des résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors d'une réunion tenue à Luxembourg le 7 décembre 2005 (une copie de la Procuration et une copie d'un extrait des résolutions resteront annexés au présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) En vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en numéraire suivants ont été acceptés et deux cent quatre mille (204.000) actions de Classe C de la Société ont été émises le 19 décembre 2005 dans les limites du capital autorisé de la Société en faveur des souscripteurs ci-dessous énumérés.

Souscripteurs	Nombre d'actions de BELRON S.A. émises	Paiements reçus par la Société en euro
Ameloot Caroline . . . . .	1.000	11.750
Baete Danny . . . . .	1.000	10.000
Bijnens Heidi . . . . .	1.000	10.000
Custers Marijse . . . . .	1.000	11.750
Eerdeken Herman . . . . .	1.000	11.750
Evens Lieve . . . . .	1.000	10.000
Goyvaerts Myrese . . . . .	1.000	10.000
Henrard Roland . . . . .	1.000	10.000
Jacques Marc . . . . .	1.000	10.000
Jorissen Jos . . . . .	1.000	10.000
Maljaars Alain . . . . .	1.000	14.130
Mussely Marc . . . . .	1.000	10.000
Roosen Frank . . . . .	1.000	11.750
Schoofs Roland . . . . .	1.500	15.000
Slechten Dirk . . . . .	1.000	11.750
Van Brabant Victor . . . . .	1.000	10.000
Van den Driesch Ronny . . . . .	1.500	15.000
Vanduffel Matti . . . . .	1.000	11.750
Vanstiphout Sabine . . . . .	1.000	10.000
Verheyden Raf. . . . .	1.500	15.000
Verheyden Raf. . . . .	500	5.325
Weckx Patrick . . . . .	1.000	10.000
De Paepe Guido . . . . .	7.000	70.000
Dens-Schryvers Koen . . . . .	5.000	50.000
Filippini Jean-Pierre . . . . .	7.000	70.000
Hermans Stefaan . . . . .	7.000	70.000
Teyssen Jean-Paul . . . . .	28.000	280.000
Van Werde Hugo . . . . .	7.000	70.000
Westhoven Ivo . . . . .	7.000	70.000
Delacroix Christophe . . . . .	36.000	360.000
Damski Gerard . . . . .	38.000	380.000
Mortier Johan . . . . .	7.000	70.000
Vanholst Marc . . . . .	17.000	170.000
Haesen Rudy . . . . .	15.000	150.000
Total . . . . .	204.000	2.054.955

En conséquence, un total de deux millions cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 2.054.955) ont été contribués à la Société le 19 décembre 2005 et à la même date un total de deux cent quatre mille (204.000) actions de Classe C avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune ont été émises dans la Société. Preuve du paiement des apports en numéraire à la date d'émission des actions a été montrée au notaire instrumentant.

(II) Les apports en numéraire mentionnés sous (I) sont alloués pour un montant de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000) au compte capital social et un montant d'un million six cent quarante-six mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 1.646.955) est alloué au compte prime d'émission.

(III) Au vu de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000) et la prime d'émission d'un montant total d'un million six cent quarante-six mille neuf cent cinquante-cinq (EUR 1.646.955) par l'émission d'un total de deux cent quatre mille (204.000) actions de Classe C de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«5.1. Le capital souscrit s'élève à soixante-dix-sept millions trois cent neuf mille six cent soixante-huit euros (EUR 77.309.668) divisé en trente-six million trente-huit mille huit cent cinquante-cinq (36.038.855) actions de Classe A ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, deux millions quatre cent onze mille neuf cent soixante-dix-neuf (2.411.979) actions de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune et deux cent quatre mille (204.000) actions de Classe C ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune ont été entièrement libérées en numéraire.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à vingt-cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents, aux personnes comparaisant.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Funck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 53, case 9. – Reçu 22.589,55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(016817/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**D.W. INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.174.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, having its registered office at Commerce House, St. Peter Port, Guernsey 13HB,

acting as trustee of HAGIS TRUST, a Trust having its registered office at Commerce House, St. Peter Port, Guernsey 13HB,

duly represented by Mr Peter Griffin, chartered accountant, residing in La Nouvelle Corderie, rue St Pierre, St Peters, Guernsey GY7 9SW, by virtue of a proxy dated 26 April 2005.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is D.W. INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. They cannot acquire immovables, hypothecate, pledge or take an interest in other companies without the prior consent of seventy-five percent of the votes of the members. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31<sup>st</sup> the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, predesignated, acting as trustee of HAGIS TRUST, predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2005.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Is elected as manager:

Mr Guy Hornick, «*maître en sciences économiques*», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

He may be re-elected. The company will be bound by the sole signature of the manager.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Commerce House, St. Peter Port, Guernsey 13HB, agissant en sa qualité de trustee de HAGIS TRUST, un Trust ayant son siège social à Commerce House, St. Peter Port, Guernsey 13HB,

ici représentée par Monsieur Peter Griffin, expert-comptable, demeurant à La Nouvelle Corderie, rue St Pierre, St Peters, Guernsey GY7 9SW, en vertu d'une procuration datée du 26 avril 2005.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de D.W. INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, prédésignée, agissant en sa qualité de trustee de HAGIS TRUST, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Le gérant est rééligible. La société est engagée par la seule signature du gérant.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Griffin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 mai 2005, vol. 431, fol. 50, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(017352/242/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**RAIFFEISEN R01 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 87.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(016847/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**RAIFFEISEN R01 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 87.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(016856/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.557.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Managers of WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l. on January 9, 2006, copy of an excerpt of said resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l. is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 10.755, incorporated by deed of the under-signed notary on April 4, 2005 published in the Mémorial C, number 900 of September 15, 2005, (the «Company»).

II. - According to article 7 of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR), represented by four hundred and ninety-six (496) redeemable ordinary Shares of Class A of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

According to article 8 of the articles of incorporation the Company has an authorized capital of two million five hundred thousand Euro (2,500,000.- EUR), represented by

- forty thousand (40,000) redeemable ordinary Shares of Class A of twenty-five Euro (25.- EUR) each;
- forty thousand (40,000) redeemable ordinary Shares of Class B of twenty-five Euro (25.- EUR) each;
- ten thousand (10,000) redeemable ordinary Shares of Class X of twenty-five Euro (25.- EUR) each; and
- ten thousand (10,000) redeemable ordinary Shares of Class C of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The Managers are authorized to issue further Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as they in their discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five years from publication of this deed in the official gazette (Mémorial). The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles of Association.

The Managers are authorized to determine the conditions attaching to any subscriptions to Shares from time to time.

The Managers are authorized to issue such Shares during the period referred to above without reserving to existing Shareholders any preferential subscription rights.

When the Managers effect an increase in capital, in whole or in part, they shall be obliged to take steps to amend the Articles of Association in order to record the change and the Managers are authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

III. - On April 19, 2005 the sole shareholder of the Company, WHITEHALL STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., passed a resolution approving new shareholders of the Company and a copy of such resolution will be annexed to this documents to be filed with the registration authorities.

IV.- Following this approval, the Managers have decided on January 9, 2006, to increase the share capital of the Company by one hundred and six thousand one hundred and seventy-five Euro (106,175.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) to one hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-five Euro (118,575.- EUR) by the issue of four thousand two hundred and forty-seven (4,247) redeemable ordinary Shares of Class A of twenty-five Euro (25.- EUR) each and issued with a share premium as set out below, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new Class A shares as follows to the new approved shareholders and the existing shareholder:

Name of new shareholder	Number of Class A shares at 25.- EUR per share	Share premium (in Euro) per share
Jean A. De Pourtales . . . . .	600	358.61
Yves Checoury . . . . .	60	358.61
Philippe Couturier . . . . .	45	358.61
Patrick Debode . . . . .	45	358.61
Jean-Christophe Dubois . . . . .	30	358.61
Frederic Jariel . . . . .	37	363.80
Philippe Lerasle . . . . .	60	358.61
Benoit Herault. . . . .	150	358.61
Sven Dahlmeyer . . . . .	180	358.61
GOLDMAN, SACHS & CO. . . . .	7	386.13
WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005 CORP., L.P. . . . .	3030	358.61
WHITEHALL STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C. . . . .	3	358.61
<b>Total: . . . . .</b>	<b>EUR 106,175.00</b>	<b>EUR 1,523,401.34</b>

Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

According to the powers granted to the Managers by article 8 of the Articles of Association of the company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Managers on January 9, 2006, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

«The Company's issued corporate capital is set at one hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-five Euro (118,575.- EUR), represented by four thousand seven hundred and forty-three (4,743) redeemable ordinary Shares of Class A of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 18,900.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu des décisions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l. en date du 9 janvier 2006, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l. est une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 900 du 15 septembre 2005, (la «Société»).

II. - Selon l'article 7 des statuts le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Selon l'article 8 des statuts la Société a un capital autorisé de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par

- quarante mille (40.000) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- quarante mille (40.000) Actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- dix mille (10.000) Actions ordinaires rachetables de Classe X d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
- dix mille (10.000) Actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les Gérants sont libres d'autoriser l'émission soit entièrement soit partiellement de plus d'Actions afin que le capital de la Société atteigne le plafond du capital autorisé et d'accepter la souscription de ces Actions endéans les cinq ans de la publication de l'acte dans le Mémorial. La période ou la durée de cette faculté peut être prolongée par voie de résolution des associés réunis en assemblée générale selon les règles établies pour les modifications des statuts.

Les Gérants sont autorisés à déterminer les conditions de souscription des Actions.

Les Gérants sont autorisés à émettre ces Actions pendant la période indiquée ci-avant sans devoir réserver aux autres associés un quelconque droit de souscription préférentielle.

Lorsque les Gérants procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et les Gérants seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du présent changement conformément aux dispositions de la Loi.

III. - Le 19 avril 2005, le seul associé de la Société, WHITEHALL STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., a passé une résolution pour agréer des nouveaux associés de la Société et une copie de cette résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. - A la suite de cet agrément, le Conseil de Gérance a décidé en date du 9 janvier 2006 de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cent six mille cent soixante-quinze euros (106.175,- EUR), pour porter le capital ainsi de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à cent dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (118.575,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille deux cent quarante-sept (4.247) nouvelles Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et émises avec une prime d'émission comme décrit ci-dessous, sans réserver à l'associé existant un droit préférentiel de souscription, et en conséquence d'émettre les nouvelles actions de la classe A aux nouveaux associés agréés et l'associé existant comme suit:

Nom d'associé	Nombres d'action de la classe A à 25,- EUR chacune	Prime d'émission (en euros) par action
Jean A. De Pourtales	600	358,61
Yves Checoury	60	358,61
Philippe Couturier	45	358,61
Patrick Debode	45	358,61
Jean-Christophe Dubois	30	358,61
Frederic Jariel	37	363,80
Philippe Lerasle	60	358,61
Benoit Herault	150	358,61
Sven Dahlmeyer	180	358,61
GOLDMAN, SACHS & CO.	7	386,13
WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005 CORP., L.P.	3030	358,61
WHITEHALL STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C.	3	358,61
<b>Total:</b>	<b>EUR 106.175,00</b>	<b>EUR 1.523.401,34</b>

La preuve des paiements ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 8 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance le 9 janvier 2006, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (118.575,- EUR) divisé en quatre mille sept cent quarante-trois (4.743) Actions ordinaires rachetables de Classe A de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à 18.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 25, case 5. – Reçu 16.295,76 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

P. Frieders.

(017461/212/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REPIA FUND 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

P. Frieders.

(017462/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 1,302,125.-.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.284.

In the year two thousand and six, on February first.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 31 January 2006.

2. F 404 HOLDING, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Takehisa Tei,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 31 January 2006,

(the Shareholders),

which proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée), denominated LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.284, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 25 January 2006, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,302,125.- (one million three hundred two thousand one hundred and twenty-five Euro) represented by 10,416 (ten thousand four hundred and sixteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) by an amount of EUR 179,250.- (one hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty Euro) to an amount of EUR 1,481,375.- (one million four hundred eighty-one thousand three hundred and seventy-five Euro) by way of the issuance of 1,434 (one thousand four hundred and thirty-four) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, and to pay a share premium of EUR 48.40 (forty-eight Euro and forty cent).

F404 HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 1.434 (one thousand four hundred and thirty-four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. so that the amount of EUR 179,298.40 (one hundred seventy-nine thousand two hundred and ninety-eight Euro and forty cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. holds 11,850 (eleven thousand eight hundred and fifty) ordinary shares and F4O4 HOLDING holds 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,481,375.- (one million four hundred eighty-one thousand three hundred and seventy-five Euro), represented by 11,850 (eleven thousand eight hundred and fifty) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 janvier 2006.

2. F4O4 HOLDING, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 31 janvier 2006, (les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André Schwachtgen du 13 octobre 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 205 du 28 janvier 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 25 janvier 2006 qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur ce qui suit:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.302.125,- (un million trois cent deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 10.416 (dix mille quatre cent seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 179.250,- (cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.481.375,- (un million quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 1.434 (mille quatre cent trente-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 48,40 (quarante-huit euros et quarante cents).

F4O4 HOLDING renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 1.434 (mille quatre cent trente-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 179.298,40 (cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. détient 11.850 (onze mille huit cent cinquante) parts sociales ordinaires et F4O4 HOLDING détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.481.375,- (un million quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 11.850 (onze mille huit cent cinquante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 février 2006, vol. 469, fol. 98, case 2. – Reçu 1.792,98 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 février 2006.

M. Schaeffer.

(017526/5770/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**DI ASSETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.182.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2005*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016926/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

---

**SIMPLY THE BEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.

R. C. Luxembourg B 96.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

R. Schweitzer

Le gérant

(017160//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

---

**SIMPLY THE BEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.

R. C. Luxembourg B 96.987.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

R. Schweitzer

Le gérant

(017163//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

---

**GIPAFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.727.

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PA BE S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

2. BELLATRIX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par un de ses gérants ayant pouvoir de signature individuelle, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société GIPAFIN, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte notarié, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 528 du 26 septembre 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1637 du 14 novembre 2002.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident (i) de clôturer l'exercice social de la Société le 31 janvier de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au 31 janvier 2006 et (ii) de modifier en conséquence l'article 22 des Statuts.

Par conséquent, l'article 22 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 24 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2006, vol. 435, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2006.

H. Hellinckx.

(017823/242/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**AD GSM CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 71.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016411/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**DALIA INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 84.978.

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DALIA INVEST S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 523 du 4 avril 2002. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 76 du 24 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corina Faber, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Di Benedetto, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

2. Démission de Patrick Belotti de ses fonctions d'administrateur.

3. Démission de Jérôme Slous de ses fonctions d'administrateur.

4. Nomination de FMS SERVICES S.A. aux fonctions d'administrateur.

5. Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. aux fonctions d'administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

La deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Belotti et de Monsieur Jérôme Slous de leurs fonctions d'administrateur.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

a) la société anonyme FMS SERVICES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg B 101.240;

b) la société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 76.118.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en l'an deux mille huit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, I. Simon, M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(017485/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**CLAREMONT VILLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016671/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**CLAREMONT VILLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016674/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 86.683.

In the year two thousand six, on the second day of February.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe (B 37.363),

here represented by two of its directors Mr Doeke Van der Molen and Mr Richard Brekelmans, employee, residing professionally in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that she is the sole actual shareholder of RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated in Guernsey and transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on March 11th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 966 of June 25th, 2002;
- that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Resolution*

The shareholder decides to change the name of the company into RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

As a consequence Article 4 of the Articles of Incorporation will be amended and now reads as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe (B 37.363),

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Doeke Van der Molen et Monsieur Richard Brekelmans, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée en Guernsey et transférée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 du 25 juin 2002.
- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé décide de changer la dénomination de la société en RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van der Molen, R. Brekelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

G. Lecuit.

(017784/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 86.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

G. Lecuit.

(017788/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**ACL PROPERTY THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 114.201.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

ACL HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, duly represented by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organize among themselves.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The purposes for which the company is established are to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited

to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans. The company may also undertake to guarantee obligations of other corporations belonging to the same international group to which it belongs itself.

The company is expressly authorised to acquire and hold properties/real-estate.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is ACL PROPERTY THREE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associates.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the manager(s).

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** In case of a single associate, the Company's shares held by the single associate are freely transferable.

In the case of plurality of associates, the shares held by each associate may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by a board of managers comprising at least three members who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the company will be validly committed by the individual signature of any of the managers.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. Each associate has a number of votes equal to the number of shares the associate owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

**Art. 16.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 17.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the manager.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered office of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit at least five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate refers to the relevant legislation.

*Transitory disposition*

The first year begins today and shall end on December 31, 2006.

*Subscription and payment*

The 100 shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed in EUR
ACL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed. ....	100	12,500
Total .....	100	12,500

The 150 shares have been fully subscribed and paid up in cash each up to 100%, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately EUR 1,500.-.

#### *Extraordinary shareholders meeting of the associates*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- 1- Philippe Vanderhoven, on July 2nd, 1971 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.
- 2- Géraldine Schmit, born on November 12th, 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg
- 3- Carole Caspari, born on October 25th, 1970 in Wermelskirchen (Germany), professionally residing at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The company's address is fixed at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und fünf, am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ACL HOLDINGS, S.à r.l., mit Sitz im L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, hier vertreten durch Frau Flora Gibert, juristin, wohnhaft in Luxemburg auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift.

Welche Vollmächte, nach ne varietur Unterschreibung durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorgenannte Person, handelnd in den vorgenannten Eigenschaften, hat die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, die direkt oder indirekt zum Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen führen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, verwenden, des weiteren kann sie ihre Aktiva zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise verwenden. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann, in Luxemburg und im Ausland, Gesellschaften, die der gleichen internationalen Gruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren. Die Kredite werden unter anderem, aber nicht ausschließlich durch finanzielle Mittel und Instrumente refinanziert, wie Aktionärsdarlehen, oder Darlehen, die durch Gesellschaften, die zur gleichen Gruppe gehören gewährt wurden oder Bankdarlehen.

Die Gesellschaft ist ausdrücklich berechtigt Immobilien zu erwerben und zu halten.

Des weiteren kann die Gesellschaft jegliche Geschäfte im Finanz-, Handels-, Industrie-, persönlichen sowie Immobilienbereich tätigen. Sie kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen ACL PROPERTY THREE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des/der Geschäftsführer kann/können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile, zu je EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro).

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Im Falle eines einzigen Gesellschafters sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile, die durch jeden Gesellschafter gehalten werden, durch Anwendung des Artikels 189 des Gesetzes übertragbar.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat der aus wenigstens drei Geschäftsführer besteht, die Gesellschafter sind oder nicht, und die von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

#### *Zeichnung der Anteile und Einzahlung*

Die 100 Anteile wurden folgendermassen gezeichnet:

Aktionär	Aktienanzahl	Gezeichnetes und eingezahltes Kapital in Euro
ACL HOLDINGS, S.à r.l., vorgeannt. ....	100	12.500
Total .....	100	12.500

Die 150 Aktien wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf ein tausend fünfhundert Euro.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluss*

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgelegt. Zu Geschäftsführern, die die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt, haben, werden ernannt:

1.- Philippe Vanderhoven, geboren am Juli 2. 1971 in Rocourt (Belgium) wohnhaft 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- Géraldine Schmit geboren am November 12. 1969 in Messancy (Belgium) wohnhaft 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Carole Caspari geboren am Oktober 25. 1970 in Wermelskirchen (Deutschland) wohnhaft 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet. Sie können wiedergewählt werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 82, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Februar 2006.

J. Elvinger.

(017810/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**FIGA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.569.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIGA, avec siège social à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte notarié, en date du 8 novembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 8 janvier 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2001 (conversion du capital en euros), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 18 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.
- 2) Changement de la date de l'exercice social.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire de la société.

En conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de février à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social ayant commencé le premier octobre 2005 s'est terminé le 31 décembre 2005.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, J. Claeys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

G. Lecuit.

(017532/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**FIGA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

G. Lecuit.

(017534/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.513.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARABOLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte notarié, en date du 25 mai 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de 1981, page 8487 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 22 novembre 2001 (conversion du capital en euros), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 19 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.
- 2) Changement de la date de l'exercice social.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire de la société.

En conséquence le premier alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. (premier alinéa).** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de février à 11.30 heures.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social ayant commencé le premier juillet 2005 s'est terminé le 31 décembre 2005.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, A. Lyon, J. Claeys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

G. Lecuit.

(017528/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

G. Lecuit.

(017530/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.964.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IFIL INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 408 du 20 octobre 1994. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1070 du 12 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luigi Bocchio, administrateur de sociétés, demeurant à Turin, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Mathu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Betty Prudhomme, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Insertion d'un nouvel article 7 ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président pour un terme qui ne peut excéder six ans, correspondant à son mandat d'administrateur. En cas d'empêchement du Président, le conseil est présidé par l'administrateur désigné par les autres membres du conseil.

Le Président du Conseil d'Administration pourra engager la société sous sa signature individuelle sans aucune limite.

Les réunions de Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par tout autre administrateur. Tout administrateur pourra assumer les fonctions de secrétaire de toute réunion du Conseil d'Administration.»

2. Ajout d'un paragraphe à l'actuel article 8 ayant la teneur suivante:

«Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

3. Renumerotation subséquente des articles des statuts.

4. Décharge à deux administrateurs démissionnaires.

5. Ratification de la cooptation du nouvel administrateur.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 8 (et non article 7 comme prévu à l'ordre du jour) dans les statuts ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président pour un terme qui ne peut excéder six ans, correspondant à son mandat d'administrateur. En cas d'empêchement du Président, le conseil est présidé par l'administrateur désigné par les autres membres du conseil.

Le Président du Conseil d'Administration pourra engager la société sous sa signature individuelle sans aucune limite.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par tout autre administrateur. Tout administrateur pourra assumer les fonctions de secrétaire de toute réunion du Conseil d'Administration.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'actuel article 8 ayant la teneur suivante:

«Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

*Troisième résolution*

Suite à l'ajout d'un nouvel article 8 aux statuts, l'Assemblée décide de renuméroter les articles subséquents.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Daniel J. Winteler et Fabrizio Prete de leur fonction d'administrateur et décide que décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes sociaux.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luigi Bocchio, né à Vercelli (Italie) le 1<sup>er</sup> mars 1957, avec adresse professionnelle à I-10121 Turin, Corso G. Matteotti 26, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Bocchio, Ch. Mathu, B. Prudhomme, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(017483/242/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

43574

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.964.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006. H. Hellinckx.  
(017484/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**PAGILUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II / Place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 58.262.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006. Signature.  
(016412/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**SALADIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 92.048.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006. Signature.  
(016610/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**AG BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-3961 Ehlange, 35B, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 114.178.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier février.  
Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Georges Azar, commerçant, né à Rmeil (Liban) le 27 novembre 1963, demeurant à B-1780 Wemmel, 12, rue ls. Meyskens,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AG BENELUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Ehlange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail de véhicules automoteurs et d'accessoires y relatifs, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant pré-nommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent (100) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, sont toutes attribuées au comparant, Monsieur Georges Azar, pré-nommé.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles entre vifs. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs

à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au mois les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint 10%;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé unique décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-3961 Ehlange, 35B, rue des Trois Cantons;
  2. Est nommé gérant de la société Monsieur Georges Azar, prénommé;
  3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature;
  4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Azar, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2006, vol. 618, fol. 12, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur* (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 février 2006.

P. Probst.

(017401/4917/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

#### **GILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4439 Soleuvre, 29, rue d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 96.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016703//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

#### **GILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4439 Soleuvre, 29, rue d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 96.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016706//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

43576

**RUSSIAN GLASS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.816.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUSSIAN GLASS S.A.

Signatures

Administrateurs

(016615/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**EUROPEAN SHOE POINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 63.195.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016682/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 72.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016685/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**LAKE ENTERPRISE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 64.611.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016690//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**HAGER CABLE TRAY SYSTEMS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.  
H. R. Luxemburg B 114.200.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und fünf, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft HAGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme, mit Sitz in L-5559 Remich, 4 Aale Stack, registriert im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer R.C.S. B 44.483, vertreten durch Herrn Karl Meinert, geschäftsansässig Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland;

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den Unterzeichneten Notar ersucht hat die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die «Gesellschaft»), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das «Gesetz»), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die «Satzung»), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, insbesondere die Beteiligung an Unternehmen, die im Bereich Kabelbahnen, Unterflursysteme, Kabelkanäle und sonstige Kabelverteilungssysteme tätig sind, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann jede Art von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstige, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die Unterstützung dieser auf jede Art und Weise. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist HAGER CABLE TRAY SYSTEMS, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Remich. Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluss des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100) pro Anteil.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafters, oder in Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschluss, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie vertritt ernennen.

**Art. 10.** Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden.

**Art. 11.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Die Geschäftsführer werden von dem oder der Gesellschafter(n) ernannt und können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift ihres Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Sitzung der Geschäftsführung gefasste Beschlüsse.

Jeder sowie alle Geschäftsführer können mittels Telefon- oder Videokonferenzgespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Sitzungen der Geschäftsführung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Sitzung der Geschäftsführung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Die Geschäftsführung kann Vorabdividenden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen beschliessen.

**Art. 13.** Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

**Art. 14.** Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird von der Geschäftsführung ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 17.** Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/iherem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss(en) und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

**Art. 19.** Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Sämtliche zweihundertfünfzig (250) Anteile wurden von der HAGER INVESTMENT S.A., vorgeannt, gezeichnet und in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten, die in welcher Art auch immer aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden auf ungefähr eintausendundfünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

1. Die Gesellschaft wird von den folgenden Geschäftsführern verwaltet:

- Herr Alfred Bricka, Geschäftsführer, geschäftsansässig Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland.

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist L-5559 Remich, 4 Aale Stack.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Signé: K. Meinert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2005, vol. 151S, fol. 73, case 4. – Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(017809/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

#### **VANKER & ASSOCIATES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.994.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016692//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**LE CLOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.776.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signatures.

(016695//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**WEST MOUNTAIN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.511.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016698//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**RIGHTBAY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.507.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016700//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.  
R. C. Luxembourg B 70.961.

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société anonyme ALMA SOPARFI S.A., avec siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- a) Monsieur Marc Wiltzius, ingénieur industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains,
  - b) Madame Alix Sunnen, chargée de cours, demeurant à Mondorf-les-Bains,
- ici représentée par Monsieur Marc Wiltzius, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 janvier 2006, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclarant être habilités à engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle MAWI, S.à r.l., avec siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 70.961, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 773 du 18 octobre 1999 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 8 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 223 du 8 février 2002,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide d'insérer un nouvel alinéa entre les premier et deuxième alinéas de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, la société a pour objet l'exploitation d'un organisme de formation professionnelle continue, d'une agence d'affaires ainsi que le commerce général.»

43580

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Wiltzius, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 février 2006, vol. 435, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2006.

A. Weber.

(017432/236/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R. C. Luxembourg B 70.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(017435/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

---

**LIESER, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

R. C. Luxembourg B 47.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016708//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**LOWI-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3332 Fennange, 92A, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016714//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**LUX-IS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 69.070.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016717//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**WAYNE GERRIT CLOTHING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4401 Belvaux, 186, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 101.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016728//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**YTTER DESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 38.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016731//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**AMARCANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.738.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016796/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**MERYM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.125.

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERYM S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 22 du 9 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corina Faber, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Di Benedetto, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
  2. Démission de Patrick Belotti de ses fonctions d'administrateur.
  3. Nomination de FMS SERVICES S.A. aux fonctions d'administrateur.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:  
«Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Belotti de ses fonctions d'administrateur ainsi que celle du commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Jacques Lemoine.

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 26, Val Fleuri, Luxembourg est nommé commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:  
la société anonyme FMS SERVICES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg B 101.240.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en l'an deux mille huit ainsi que celui du commissaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, I. Simon, M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 60, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(017486/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**BMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 100.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016799/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.  
H. R. Luxemburg B 79.099.

Im Jahre zweitausendundfünf, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 5. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 10. Januar 2001, Nummer 16. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 9. Juni 2004.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gérard Pirsch, Bankangestellter, Luxemburg, eröffnet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Frédérique Vatriquant, Bankangestellte, Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Manuel Isidro, Bankangestellter, Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes:

Der Sitz der Gesellschaft ist mit sofortiger Wirkung in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

2. Dementsprechende Änderung des Artikels 3 Satz 1:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 3 Satz 1 der Satzungen vom 9. Juni 2004 folgendermaßen abzuändern:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Biver, Großherzogtum Luxemburg.»

3. Wahlen zum Verwaltungsrat:

Die gegenwärtige Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Léo Hilger, Herrn Marc-André Bechet und Herrn Benoît Fournelle an.

Die gegenwärtige Generalversammlung ernennt Herrn Lothar Antz als neues Mitglied des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nach L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3 Satz 1 der Satzung folgendermaßen abzuändern:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Biver, Großherzogtum Luxemburg.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Léo Hilger, Herrn Marc-André Bechet und Herrn Benoît Fournelle als Verwaltungsratsmitglieder an.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Lothar Antz, geboren in Trier, am 7. Juli 1963, wohnhaft in D-54293 Trier, Mittelweg 7, als neues Mitglied des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung bis zu ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pirsch, F. Vatriquant, M. Isidro, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 17. Januar 2006.

H. Hellinckx.

(017487/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

**CORDURA PROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 89.224.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016829/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**I.T.I.C. - INTERNATIONAL TECHNOLOGIES INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 95.770.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(016914/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**NMK INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 94.496.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016834/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**PRIETEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 86.325.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016836/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**FIDUCIAIRE PREMIER, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 46.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016837//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**ENTHALPIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 39.892.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016846/1384/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

---

**LUXSAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 100.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03360, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour LUXSAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016966/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

---